



Rapport de la commission de gestion et des finances sur le préavis municipal
N°2026-06 – Amélioration de la cour et place de jeu de l'école de Saint-Cierges

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission de gestion et des finances s'est réunie le 4 juin 2026 en présence de Madame Cécile Crisinel Favre, syndic, et Messieurs, Valentin Dubach et Marc Bourlard, municipaux.

Cette séance a permis d'examiner en détail, le préavis n°2026-06, relatif à l'amélioration de la cour et place de jeu de l'école de Saint-Cierges.

La commission s'est penchée en détail sur le plan de financement du projet, dont le coût total brut s'élève à CHF 175'796.80.

- Le choix de la Municipalité s'est porté sur la plantation d'arbres déjà « adultes ». Si l'on peut y voir le reflet d'une époque qui n'aime plus attendre et exige le « tout, tout de suite », ce choix s'avère ici financièrement étonnamment intéressant. En effet, l'achat d'arbres de grand calibre permet de bénéficier d'importantes subventions. Ainsi, les coûts de jardinage s'élevant à CHF 25'350.00 sont compensés à hauteur de CHF 18'000.00 par l'aide cantonale.
- Partenaire de premier plan, le Comité de direction (CODIR) de l'ASIRE soutient activement le projet. L'association participera au financement en augmentant son loyer annuel de CHF 7'000.00 pendant 10 ans, ce qui représente 40 % du montant net hors subventions.
- Conformément aux recommandations cantonales liées au modèle comptable harmonisé MCH2, les aménagements de places de jeux, cours d'école et espaces extérieurs similaires seront amortis sur une durée de 10 ans, ce qui correspond idéalement à la durée de la participation financière de l'ASIRE.

Au final, la charge nette indicative pour la commune, après déduction des diverses subventions (pavés et arbres), tombe à CHF 136'940.80. Si l'on tient compte du loyer supplémentaire de l'ASIRE (7000 CHF par an), la charge finale, amortie sur dix ans, devrait se situer à 105'000 CHF hors subventions et 66'940 CHF avec subvention.



Conclusion

D'un point de vue financier, la Commission estime que l'engagement des partenaires (Canton et ASIRE) rend ce projet particulièrement sain et supportable pour la trésorerie communale.

Par conséquent, la Commission de gestion et des finances vous propose d'adopter le projet tel qu'il vous est présenté.

Vu ce qui précède, la commission propose au Conseil communal de Montanaire:

- d'accorder un crédit de CHF 180'000.00 destiné à l'amélioration de la cour et de la place de jeu de l'école de St-Cierges ;
- de financer cette dépense par la trésorerie courante.

Montanaire, le 8 juin 2026

Christine Dubrit

Corine Favre

Kevin Forestier

Jean-Luc Jatton

Emilien Piot

Sébastien Gasser
(Rapporteur)

**Le rapport signé par tous les membres doit être remis impérativement
au plus tard 5 jours ouvrables avant le Conseil (Art. 42) en 3 exemplaires originaux.**